

# RAPPORT DE GESTION 2022

**CP** | FIP  
Prévoyance professionnelle

---

# SOMMAIRE

ÉDITORIAL

06

---

PLACEMENTS

10

---

ENGAGEMENTS

14

---

BILAN ET COMPTE  
D'EXPLOITATION

21

---

PRINCIPES EN MATIÈRE  
D'INVESTISSEMENT DURABLE

26

---

CHIFFRES CLÉS

09

---

EFFECTIFS

11

---

SITUATION DU FONDS

17

---

PLANS  
DE PRÉVOYANCE

24

---

ORGANISATION

29

---



DES PRESTATIONS EXCEPTIONNELLES  
À UN COÛT MAÎTRISÉ



# Éditorial

Alors que ses premiers mois étaient encore troublés par la pandémie Covid-19, l'année 2022 a vu des événements encore plus marquants s'imposer, au premier rang desquels le retour de la guerre en Europe, qui a précipité le continent et la Suisse dans l'incertitude. S'en sont suivis la réapparition de l'inflation, le resserrement massif des politiques monétaires avec une hausse marquée des taux d'intérêt et des pénuries, de l'énergie à la main-d'œuvre en passant par toutes sortes de matières et de composants. Cette situation d'incertitudes a fortement impacté les marchés financiers qui ont vu presque toutes les classes d'actifs corriger de manière importante. Après trois années de performances largement positives, le FIP réalise une performance de -8.8% supérieure aux indices (Swisscanto: -8.8%, Credit Suisse: -10.1% et UBS: -9.6%).

Dans ce contexte, le Conseil de fondation a néanmoins décidé de créditer les avoirs de vieillesse des assurés actifs d'un intérêt de 2.0%, supérieur au taux légal de 1.0% pour 2022.

Malgré la performance très négative, l'excellente santé financière au 1er janvier 2022 a permis de maintenir le fonds de prévoyance à un niveau satisfaisant synthétisé par un degré de couverture de 103.8% au 31 décembre 2022. Le fonds demeure bien armé pour faire face aux multiples défis à venir.

La gestion de fortune intègre systématiquement le développement durable. Un rapport de durabilité au 31 décembre 2022 est disponible en plus du rapport sur l'exercice des droits de vote aux assemblées générales sur le site internet [www.fip.ch](http://www.fip.ch).

L'incertitude persiste en 2023. Le contexte géopolitique pousse toujours à la prudence. Les banques centrales doivent poursuivre leurs efforts pour contenir l'inflation tout en limitant la hausse des taux d'intérêt. Les marchés financiers restent soumis à une forte volatilité. La consolidation du secteur bancaire en Suisse se poursuit avec le rachat soudain du Credit Suisse par UBS qui n'a heureusement pas affecté la performance, qui se monte à +3.3% au 30 avril 2023. Le degré de couverture s'élève à un niveau toujours satisfaisant de 107.0% au 30 avril 2023.

Les avantages importants du FIP demeurent très attractifs :

- des taux de conversion très favorables proposant 27% de rente de plus que la moyenne suisse,
- des frais d'administration très bas, 40% inférieurs à la moyenne suisse,
- un intérêt crédité élevé 2.4% en moyenne sur les 5 dernières années.

Le Conseil de fondation remercie les assurés de la confiance témoignée et continue de s'engager pour une prévoyance professionnelle attractive et durable répondant à leurs attentes.

**Arnaud Bouverat**  
Président du Conseil de fondation

**Sébastien Cottreau**  
Gérant



## Chiffres-clés

	2022	2021	2020
Nombre d'assurés actifs	35 963	33 405	34 223
Nombre de bénéficiaires de rentes	4 068	3 295	3 068
Nombre d'employeurs affiliés	5 527	5 049	4 942
Somme au bilan (en millions de francs)	3 768	3 651	3 303
Performance (en %)	-8.81	7.92	3.26
Degré de couverture (en %)	103.8	118.1	115.1
Frais de gestion par assuré (en francs)	197	190	180
Frais de gestion de la fortune (en % du total des placements)	0.62	0.63	0.59
Intérêt crédité sur l'entier des avoirs de prévoyance (en %)	2.00	3.00	2.00
Taux d'intérêt minimal LPP (en %)	1.00	1.00	1.00

LES AVANTAGES QUI FONT LA DIFFÉRENCE

# Placements

## RÉPARTITION DES PLACEMENTS (EN FRANCS)

	31.12.2022		31.12.2021		Stratégie de placements
	CHF	%	CHF	%	%
Liquidités	92 470 563	2.5	125 791 352	3.5	2.0
Obligations en CHF	535 707 879	14.4	573 322 229	15.9	20.0
Obligations en monnaies étrangères	224 411 121	6.0	277 740 868	7.7	7.0
Obligations convertibles étrangères	114 496 799	3.1	108 471 626	3.0	3.0
Actions suisses	614 844 114	16.5	656 176 857	18.2	15.0
Actions étrangères	733 347 368	19.6	735 249 061	20.3	20.0
Immobilier suisse	773 960 762	20.7	623 242 896	17.2	16.0
Immobilier étranger	228 033 330	6.1	194 322 326	5.4	7.0
Placements alternatifs	415 857 200	11.1	321 351 797	8.9	10.0
<b>Total</b>	<b>3 733 129 137</b>	<b>100.0</b>	<b>3 615 862 023</b>	<b>100.0</b>	<b>100.0</b>

## PERFORMANCE

La performance enregistrée par le fonds s'est élevée à -8.81%, ce qui est supérieur aux indices de référence.

### Univers de comparaison

Performance du FIP		Swisscanto		UBS		Credit Suisse	
2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
-8.81%	7.92%	-8.80%	8.39%	-9.61%	8.40%	-10.11%	8.28%

# Effectifs

## AFFILIÉS

A la fin de l'exercice 2022, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à **5 527**.

## ASSURÉS ACTIFS

Le nombre des assurés actifs est passé de 33 405 au 31 décembre 2021 à **35 963** au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 7.66% de l'effectif.

## RÉPARTITION DES ASSURÉS

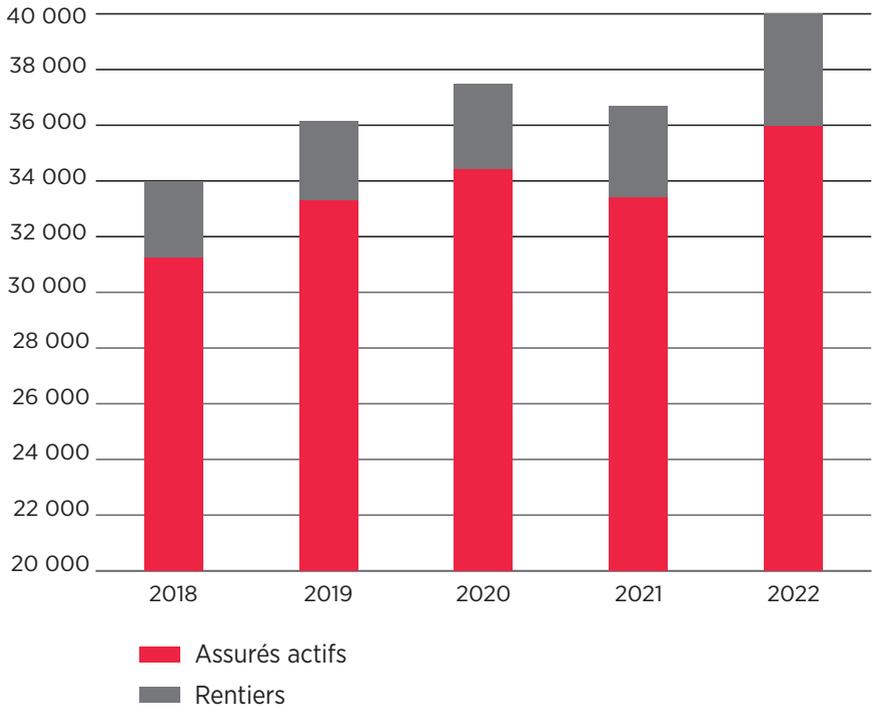
	31.12.2022		31.12.2021	
	Nombre	Age moyen	Nombre	Age moyen
Hommes	21 043	45.0 ans	18 374	44.0 ans
Femmes	14 920	44.0 ans	15 031	43.4 ans
<b>Total</b>	<b>35 963</b>	<b>44.6 ans</b>	<b>33 405</b>	<b>43.7 ans</b>

## BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

	31.12.2022	31.12.2021
Retraités	2 978	2 432
Enfants de retraités	41	38
Conjoints survivants	563	422
Orphelins	55	51
Invalides	334	273
Enfants d'invalides	97	79
<b>Total</b>	<b>4 068</b>	<b>3 295</b>

La structure des assurés demeure excellente avec un ratio de 8.8 assurés actifs pour 1 rentier au 31 décembre 2022.

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS





BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT SUR  
MESURE DANS LE CHOIX DE VOTRE PLAN DE  
PRÉVOYANCE ET OPTEZ POUR LA SOLUTION  
QUI RÉPOND À VOS ATTENTES

# Engagements

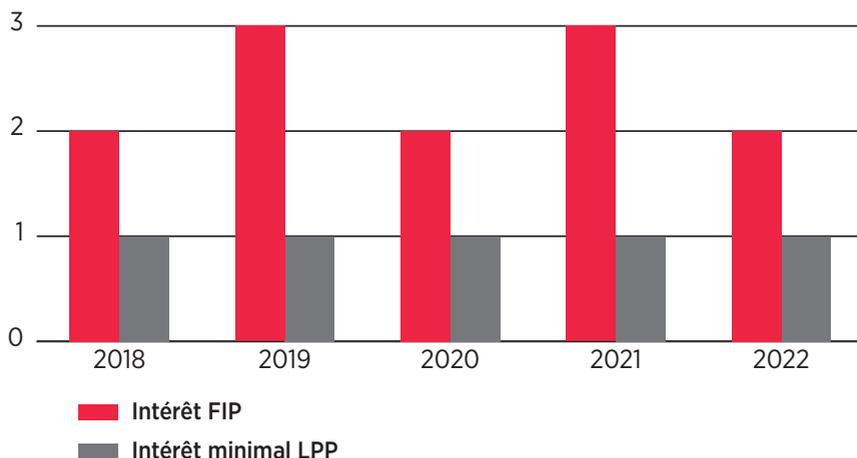
## CAPITAUX DE PRÉVOYANCE

### a) Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs s'élèvent respectivement à **CHF 2 066 112 841** au 31 décembre 2022 et à CHF 1 853 129 982 au 31 décembre 2021, soit en augmentation de 11.5%.

En 2022, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt minimal LPP de **1.00%**. Ce taux a été appliqué aussi bien à la partie obligatoire qu'à la partie subobligatoire. De plus, un bonus de 1.00% a été octroyé aux assurés cotisants présents au 31 décembre 2022, ce qui a porté leur rémunération à **2.00%**.

## INTÉRÊTS CRÉDITÉS SUR LES CAPITAUX DE PRÉVOYANCE (EN %)



## b) Bénéficiaires de rentes

Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques), calculés au 31 décembre 2022 avec les bases techniques LPP 2020 2.00% (LPP 2020 2.00% au 31 décembre 2021), se composent de:

		<b>31.12.2022</b>	<b>31.12.2021</b>
		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Vieillesse</b>	Retraités	837 054 456	694 480 921
	Enfants de retraités	1 161 580	864 108
<b>Survivants</b>	Conjoints survivants	103 713 842	81 177 023
	Conjoints de divorcés	505 521	524 829
	Orphelins	2 105 351	1 947 874
<b>Invalides</b>	Invalides	86 441 914	67 558 154
	Enfants d'invalides	2 359 790	1 794 402
<b>Total</b>		<b>1 033 342 454</b>	<b>848 347 311</b>

## PROVISIONS TECHNIQUES

### a) Provision de longévité

La provision de longévité a pour but de financer le coût de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle s'élève à CHF 9 858 000 au 31 décembre 2022 (CHF 4 062 000 au 31 décembre 2021).

### b) Provision pour ajustement du taux d'intérêt technique

La provision pour ajustement du taux d'intérêt technique a pour but de couvrir le coût de l'abaissement de ce taux. L'objectif d'abaissement à 2.00% au 31 décembre 2021 étant réalisé, elle a été maintenue à CHF 0.

### c) Provision pour coût des mises à la retraite

La provision pour mises à la retraite a pour but de couvrir les pertes lors du départ à la retraite des assurés résultant de l'application de taux de conversion actuariellement favorables. Au 31 décembre 2022, elle s'élève à CHF 333 778 000 (CHF 289 656 000 au 31 décembre 2021).

### d) Provision Garages

La «Provision Garages» a été constituée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à hauteur de CHF 36'061'241 dans le cadre de la fusion par absorption du FP-Garages par le FIP. Elle est destinée à financer les mesures correctives en faveur des bénéficiaires de rente et des assurés actifs du plan Garages à raison de CHF 7'212'248 par année pendant 5 ans.



---

# Situation du fonds

## **GESTION DE FORTUNE DURABLE**

Le FIP continue de développer ses mesures pour poursuivre la stratégie, initiée il y a plusieurs années déjà, en matière de finance durable. L'investissement dans des sociétés qui vont se diriger vers une trajectoire de décarbonisation crédible est privilégié. Le parc immobilier est rénové de manière régulière afin de le rendre plus durable. Le portefeuille des titres a été soumis cette année à un audit sous l'angle des critères ESG. Enfin, un nouvel outil de gestion de fortune est mis en place permettant une avancée significative en matière de reporting des investissements, notamment sous l'angle de la durabilité.

## **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Le FIP exerce ses droits d'actionnaire lors des assemblées générales. Le résumé des votes est disponible dans un rapport à l'adresse: [www.fip.ch](http://www.fip.ch) / Brochure et Rapport de gestion / Rapports de gestion / Rapport Ethos - Rapport Ethos 2022

## **ÉVOLUTION DES RISQUES ACTUARIELS**

Les cotisations pour la couverture des risques de décès et d'invalidité sont destinées à financer les cas d'invalidité et de décès des assurés cotisants. La différence entre les cotisations et le coût des sinistres indique le résultat technique. Ces dernières années, il a été positif. Son évolution montre que la sinistralité du fonds est plus faible que celle découlant des hypothèses statistiques retenues (bases techniques utilisées par le fonds).

## **FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE**

Les frais de gestion de la fortune se sont élevés à CHF 22 907 598, soit 0.62% des placements transparents en matière de frais en 2022 (CHF 22 548 905, soit 0.63% des placements en 2021).

## **FRAIS D'ADMINISTRATION**

Les frais d'administration en 2021 s'élèvent à CHF 197 par destinataire, assurés actifs et bénéficiaires de rentes confondus, (CHF 190 en 2020). Ils restent très inférieurs à la moyenne des institutions de prévoyance de droit privé suisses qui s'établissait à CHF 327 en 2022. Les frais d'administration sont financés par la cotisation réglementaire pour la couverture des frais de gestion.



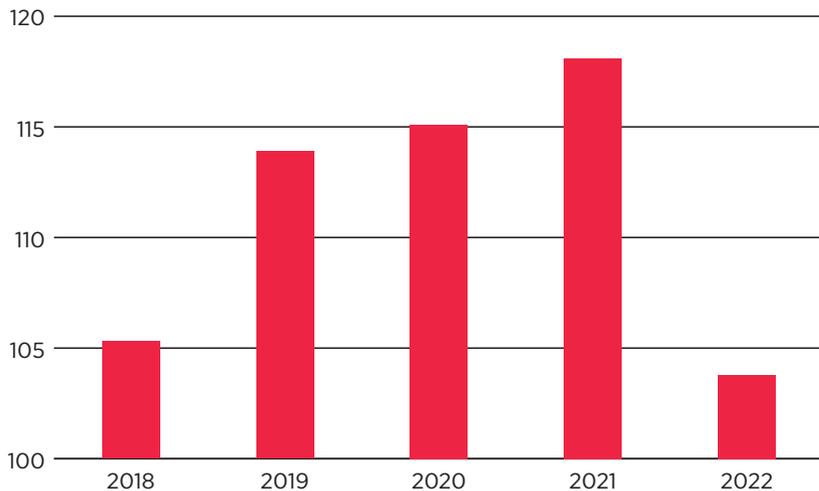
PARTENAIRE FIABLE ET EXPÉRIMENTÉ,  
LE FIP VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS  
ORIENTE DURABLEMENT EN MATIÈRE DE  
PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE



## DEGRÉ DE COUVERTURE

La performance négative de 2022 n'a pas couvert le besoin d'intérêt et le coût nécessaire du renforcement des provisions techniques, ce qui a dégagé une perte. Ainsi, le degré de couverture est passé de 118.1% au 31 décembre 2021 à 103.8% au 31 décembre 2022. La réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de valeurs de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme s'élève donc à 3.8% au 31 décembre 2022, l'objectif étant de la porter à 25% des engagements du fonds.

## ÉVOLUTION DU DEGRÉ DE COUVERTURE (EN %)



# Bilan résumé

ACTIF	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Liquidités et dépôts à terme	92 470 562.83	125 791 351.51
Obligations en francs suisses	535 707 878.90	573 322 228.59
Obligations en monnaies étrangères	224 411 121.00	277 740 868.31
Obligations convertibles étrangères	114 496 799.04	108 471 626.45
Actions suisses	614 844 114.36	656 376 857.43
Actions étrangères en monnaies étrangères	733 347 367.99	735 249 060.94
Placements immobiliers	1 001 994 092.13	817 565 221.28
Placements alternatifs	415 857 200.37	321 351 797.00
Compte de régularisation actif	34 842 600.51	35 532 984.04
<b>Total de l'actif</b>	<b>3 767 971 737.13</b>	<b>3 651 402 006.80</b>
<b>PASSIF</b>		
Engagement	137 547 406.62	96 177 590.26
Compte de régularisation passif	3 704 845.46	5 654 279.13
Réserves de cotisations des employeurs	14 654 248.59	13 662 473.24
Capital de prévoyance des assurés actifs	2 066 112 840.80	1 853 129 982.09
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	1 033 342 453.95	848 347 310.52
Provisions techniques	379 697 241.17	293 718 000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	132 912 700.54	540 712 371.56
Fonds libres		
<b>Total du passif</b>	<b>3 767 971 737.13</b>	<b>3 651 402 006.80</b>

# Compte d'exploitation résumé

	<b>2021</b> <b>CHF</b>	<b>2020</b> <b>CHF</b>
Cotisations, apports ordinaires et autres	193 339 407.27	171 312 622.91
Prestations d'entrée et remboursements, versements anticipés	149 294 661.44	136 145 212.53
Rentes réglementaires	-68 184 120.60	-56 153 054.95
Prestations en capital	-44 944 203.55	-27 393 224.50
Prestations de sortie et versements anticipés	-198 456 653.40	-179 593 534.60
Mouvements de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-116 110 864.63	-185 099 679.19
Produits de prestations d'assurance	143 651.15	118 391.10
Charges d'assurance	-1 297 318.45	-909 489.15
<b>Résultat net de l'activité de prévoyance</b>	<b>-86 215 440.77</b>	<b>-141 572 755.85</b>
Résultat net des placements	-379 902 070.74	260 423 002.01
Dissolution/constitution de la correction valeur relative à la Fondation Hypotheka	300 189.05	2 912 068.00
Autres produits et frais	-35 987.63	246 878.82
Frais d'administration	-8 449 260.40	-6 973 467.75
<b>Excédent avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b>-474 302 570.49</b>	<b>115 035 725.23</b>
Mouvement de la réserve de fluctuation de valeurs	474 302 570.49	-115 035 725.23
<b>Excédent</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>



# Plans de prévoyance

Le FIP propose plusieurs plans de prévoyance, chacun de ceux-ci faisant l'objet d'un règlement particulier. On distingue ainsi les plans suivants :

<b>FIP-LPP</b>	Assure les prestations minimales légales avec possibilité d'augmentation du plafonnement du salaire assuré
<b>FIP-MODULA</b> (FIP-MOD)	Assure des prestations étendues avec un taux de cotisation échelonné par classe d'âge
<b>FIP-OPTIMA</b> (FIP-OPT)	Assure des prestations étendues avec un taux de cotisation, soit identique pour chaque assuré, soit échelonné par classe d'âge
<b>FIP-INDÉPENDANTS</b> (FIP-IND)	Assure des prestations étendues avec trois variantes de couverture des risques de décès et d'invalidité, chacune prévoyant trois niveaux de cotisation

Ces variantes sont offertes au choix à toutes les entreprises intéressées quelle que soit la branche dans laquelle elles opèrent, à l'exception du FIP-Indépendants qui est réservé uniquement aux indépendants.

Le FIP réunit également en son sein des groupes professionnels ayant chacun leur propre plan de prévoyance :

<b>FIP-BOUCHERS</b> (FIP-BC)	Plan de prévoyance de l'Association vaudoise des maîtres-bouchers et charcutiers
<b>FIP-GARAGES</b> (FIP-GAR)	Plan de prévoyance pour les garages vaudois
<b>FIP-GÉOMÈTRES</b> (FIP-GEO)	Plan de prévoyance pour les ingénieurs-géomètres vaudois
<b>FIP-GIM-CH</b> (FIP-GIM)	Plan de prévoyance du Groupement suisse de l'industrie mécanique
<b>FIP-IAV</b>	Plan de prévoyance des ingénieurs et architectes vaudois
<b>FIP-MARBRIERS</b> (FIP-MA)	Plan de prévoyance de la marbrerie vaudoise
<b>FIP-PAYSAGISTES</b> (FIP-PAY)	Plan de prévoyance des paysagistes
<b>FIP-RAMONEURS</b> (FIP-RAM)	Plan de prévoyance des ramoneurs
<b>FIP-TECHNICIENS- DENTISTES</b> (FIP-TED)	Plan de prévoyance des techniciens-dentistes

CHOISISSEZ UNE SOLUTION DE PRÉVOYANCE  
ADAPTÉE À VOS BESOINS ! LE FIP CONSEILLE  
PLUS DE 5'000 RESPONSABLES D'ENTREPRISE

# Principes en matière d'investissement durable



24 mai 2022

## Convictions du comité d'investissement

Les principes de l'administration de la fortune sont définis à l'article 71 de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). « Les institutions de prévoyance administreront leur fortune de manière à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques et la couverture des besoins prévisibles de liquidités ».



### Performance et réduction des risques

La finance durable représente non seulement un moyen de faire évoluer la société, mais aussi une importante source de performance et de réduction des risques. Il s'agit toutefois d'éviter les pièges de l'idéologie en restant pragmatique. Conscient de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel et de ses obligations légales, le comité d'investissement du Centre Patronal tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa stratégie de gestion des avoirs de toutes les institutions dont elle gère la fortune.



### Respect des normes internationales

Le comité aligne ses investissements avec les normes internationales en vigueur, notamment les accords de Paris, et s'attache à l'amélioration du profil de son portefeuille afin de contribuer à une économie et à une société durable à long terme.



### Réduction des énergies fossiles et des émissions de CO<sub>2</sub>

Il s'agit notamment de réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et les émissions de CO<sub>2</sub>. Le comité vise à respecter les objectifs du Target Setting Protocol (TSP) de la Net-Zero Asset Owner Alliance.

# Éléments opérationnels



## Intégration systématique de la dimension de durabilité dans les décisions

Lors de chaque prise de décision et avant l'exécution de transactions, tant boursières qu'immobilières, les analyses ESG et les notations sont systématiquement évaluées et considérées. Le comité peut décider de l'exclusion de positions de son univers d'investissement pour des questions éthiques ou morales, tant que l'intérêt financier sur le long terme est préservé.

Pour les placements directs, intégration systématique de la dimension ESG dans les décisions, sans en faire un critère exclusif.

Dans le cadre des placements indirects, le comité d'investissement privilégie les véhicules collectifs qui incluent une dimension de durabilité dans leur processus de placement, tout en s'assurant, dans la mesure du possible, de la pertinence des critères appliqués.



## Investissement dans la microfinance et l'infrastructure d'impact

Un vif intérêt est porté sur les investissements thématiques durables. La microfinance ainsi que l'infrastructure d'impact font également partie de l'allocation d'actifs.



## Attention particulière dans l'immobilier direct

Pour les acquisitions immobilières, les constructions et les rénovations, une attention particulière est portée à la durabilité, aux énergies renouvelables et à l'isolation. Les normes telles que Minergie ou autres sont privilégiées, tout en restant attentif à l'aspect économique. Le comité d'investissement établit un plan de rénovation quinquennal et privilégie les entreprises proches du lieu du chantier visé, en évitant la sous-traitance dans la mesure du possible.

Afin d'atteindre ces objectifs, le comité intègre les 4 axes suivants:

### I. Exclusions

L'exclusion doit rester l'exception. Sont exclues les entreprises dont l'activité dans les secteurs de la pornographie, des armes de destruction massive, les bombes à sous-munition et mines anti-personnel, la corruption et les trafics en tous genres, représente une part importante du chiffre d'affaires.

Dans les secteurs à risques ou controversés, le comité d'investissement n'exclut par principe aucune industrie ou secteur économique dont l'activité est légale, utile à l'économie et rentable. Il privilégie l'accompagnement des entreprises qui s'engagent dans des démarches de transition ayant un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance. Afin de minimiser les risques ESG du secteur en question, le comité favorise l'approche dite «best in class» (le meilleur de sa catégorie) pour la sélection des titres ou des véhicules d'investissement, tout en considérant les efforts engagés.



## Pour renforcer l'influence des investisseurs institutionnels sur le management des grandes sociétés, le comité d'investissement a rejoint l'Ethos Engagement Pool Suisse et International.

## II. Engagement actionnarial

Le comité applique rigoureusement une politique formelle de vote. Il reçoit les analyses transmises par la Fondation Ethos et en tient compte en exerçant ses droits lors des assemblées générales des entreprises suisses cotées en bourse. En prenant systématiquement part à chaque votation, il compte sensibiliser et influencer les dirigeants des sociétés afin qu'ils améliorent leurs pratiques en matière de durabilité.

Le dialogue proactif et constructif instauré entre les parties prenantes incite les entreprises à appliquer de meilleures pratiques et à améliorer leur politique en matière de gouvernance et par conséquent de durabilité.

## III. Reporting

Sur une base régulière, tous les investissements sont analysés de manière méthodique et rigoureuse et nous produisons un rapport détaillé en matière de durabilité. Les informations relatives à l'empreinte carbone et à la température ainsi les placements controversés sont traités avec un degré de granularité élevé. Enfin une note globale permet de mesurer l'évolution et l'amélioration du score ESG.

## IV. Audit

L'entier du portefeuille est régulièrement soumis à un audit externe neutre et indépendant afin de vérifier que le contenu des portefeuilles respecte les critères ESG fixés. Les rapports de ces analyses sont communiqués de manière transparente permettant de suivre l'évolution des résultats dans un but d'amélioration.

---

*Le Centre Patronal applique ces principes dans la gestion de la fortune des institutions de prévoyance sous mandat (Fonds interprofessionnel de prévoyance - FIP, vitems, Fonds de prévoyance des garages vaudois, Fonds de prévoyance du Centre Patronal et Fonds de prévoyance de la Société vaudoise de pharmacie) ainsi que pour ses propres activités.*



UNE ORGANISATION EFFICIENTE EN  
MATIÈRE DE GESTION DE FORTUNE  
ET UN CONTRÔLE INTERNE STRICT

# Organisation

L'organe suprême du fonds est le **Conseil de fondation**, dont la composition est la suivante :

## **REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS**

- M. Patrick ALBERTI, FPV
- M. Stéphane BOTTONE, FPV
- M. Stéphane KREBS, FPV, **vice-président**
- M. Christophe REYMOND, FPV
- M. Denis VIQUERAT, FPV

## **REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS**

- M. Arnaud BOUVERAT, Unia Vaud, **président**
- M. Dario CHIARADONNA, Unia Vaud
- M. Mathieu DEBONNEVILLE, représentant des assurés
- M. Nicolas ROCHAT, Unia Vaud
- M<sup>me</sup> Mélina SCHRÖTER, syndicom

Le **gérant** du fonds est le Centre Patronal, Paudex. Ce dernier est aussi le gestionnaire de fortune.

**L'organe de révision** est KPMG SA, Lausanne.

**L'expert en prévoyance professionnelle** est la société Pittet Associés SA, Lausanne





STRATÉGIQUE, LA SOLUTION DE PRÉVOYANCE  
PROFESSIONNELLE CONTRIBUE AU SUCCÈS  
DE VOTRE ENTREPRISE ET À SON ATTRACTIVITÉ



Route du Lac 2  
1094 Paudex

T +41 (0)58 796 32 01

[info@fip.ch](mailto:info@fip.ch)  
[www.fip.ch](http://www.fip.ch)

